

**La résistance  
francophone  
au Manitoba :  
histoire,  
défis et  
héritage  
(1916 à 1970),  
un mini-recueil**

**La résistance francophone au Manitoba : histoire, défis et héritage (1916 à 1970),  
un mini-recueil**

préparé et mise en page par

Normand Boisvert

Saint-Boniface, Winnipeg (Manitoba)

et soumis à la

Société historique de Saint-Boniface

mars 2026

Source :

**Fondation, abolition et résistance francophone (1870-1960)**

Société historique de Saint-Boniface

340, boulevard Provencher

Saint-Boniface, Winnipeg (Manitoba) R2H 0G7

[https://shsb.mb.ca/wp-content/uploads/2025/03/Education\\_francaise\\_1870-1960.pdf](https://shsb.mb.ca/wp-content/uploads/2025/03/Education_francaise_1870-1960.pdf)

avec l'ajout

- 1) de l'avant-propos (pages 3 et 4),
- 2) des événements chronologiques de 1959 à 1994 (page 6) et
- 3) d'une annexe de cinq pages de la fondation de l'AECFM en 1916 (pages 19 à 23),  
préparé par Normand Boisvert

cc - Société de la francophonie manitobaine (SFM)  
- Division scolaire franco-manitobaine (DSFM)  
- Faculté d'éducation, Université de Saint-Boniface (USB)  
- Bureau de l'éducation française, ministère de l'Éducation du Manitoba (BEF)  
- Fédération des parents de la francophonie manitobaine (FPFM)  
- Éducatrices et éducateurs francophones du Manitoba (ÉFM)  
- Éducatrices et éducateurs manitobains à la retraite (ÉMR)

# Avant-propos

## La résistance francophone au Manitoba : histoire, défis et héritage

### Les archives de la francophonie manitobaine : une richesse patrimoniale

La Société historique de Saint-Boniface (SHSB), située au Centre du patrimoine, détient une précieuse collection d'archives qui témoignent de l'histoire de la francophonie manitobaine depuis ses origines en 1818. Ce patrimoine inclut également une composante métisse d'une grande importance. Parmi la vaste documentation conservée, une brochure intitulée « **Fondation, abolition et résistance francophone (1870 - 1960)** » se distingue, offrant un aperçu concis mais significatif de cette période charnière.

### Chronologie des événements marquants (1870 - 1970)

La brochure propose une chronologie des événements clés, débutant avec l'entrée du Manitoba dans la confédération canadienne en 1870. Elle accorde une attention particulière à l'abolition de l'enseignement en français en 1916, une mesure qui sera maintenue jusqu'à son rétablissement complet 54 ans plus tard, en 1970. Cette période met en lumière la lutte constante de la communauté pour préserver l'enseignement du français.

### Détermination et résistance communautaire

Les documents présentés par la SHSB mettent en avant la détermination remarquable des leaders de la communauté francophone, soutenus sans faille par l'Église. Ensemble, ils ont encouragé la population à défier les lois interdisant l'enseignement en français. Malgré l'interdiction, l'enseignement s'est poursuivi clandestinement pendant de nombreuses années, et ce, avec des ressources financières très limitées.

La fondation de l'Association d'éducation des Canadiens-français du Manitoba (AÉCFM) en 1916 a joué un rôle central durant cette période difficile. De plus, le « Concours français », organisé de 1923 à 1967, a constitué un événement de premier plan pour toutes les écoles francophones du Manitoba. Bien qu'imparfait, ce concours a été un moteur essentiel pour le maintien de la langue française dans la province. Aussi l'appui de la communauté francophone en presque sa totalité est incroyable et indispensable dans ce contexte. Un bureau central situé à Saint-Boniface assurait la coordination de cet examen annuel, qui a rassemblé plus de 9 000 élèves inscrits à ce concours au début des années 1960. Ce bureau était parfois désigné comme mini bureau d'éducation française. À l'exception des deux ou trois derniers examens dans les années 1960, ce concours plus tard connu plutôt sous le nom d'examen, concernait essentiellement les élèves de la 4<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année. En 1966 et 1967, le concours de français s'est étendu aux élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 3<sup>e</sup> année. Il convient également de rappeler que, durant cette période, les moyens de communication étaient principalement limités au service postal. La correction des examens était assurée sous la direction d'une équipe d'enseignants bénévoles. Chaque année, le samedi suivant l'examen écrit au mois de mai, de nombreux enseignants étaient mobilisés principalement à Saint-Boniface, mais aussi dans plusieurs villages francophones comme Notre-Dame-de-Lourdes, Saint-Pierre, Ste-Anne, Ste-Rose du lac et bien d'autres, afin de corriger l'ensemble des examens. Le temps jouait un rôle important dans l'accomplissement des corrections, car il était d'usage de publier les résultats dans La Liberté au cours du mois de juin suivant. Cette publication s'est faite dans La Liberté à chaque année pendant les 45 ans d'existence du Concours de français. (1)

## Enseignantes et enseignants engagés

À cette époque, la majorité des communautés francophones possédaient un couvent de religieuses, dont plusieurs étaient enseignantes. Dans les écoles en campagne, l'enseignement était principalement assuré par des personnes laïques. Les conditions étaient souvent précaires, les classes regroupant parfois plus de 40 élèves de la première à la huitième année avec un seul enseignante ou enseignant dans des infrastructures des plus modestes. Les religieuses dans les villages, sans oublier certaines congrégations religieuses dans les quelques écoles de garçons dans la province ainsi que le personnel laïc dans les écoles de campagne, ont joué un rôle capital au maintien du français au Manitoba.

## Financement précaire

Pendant plus de cinq décennies, l'Association d'éducation des Canadiens-français du Manitoba a principalement financé ses activités grâce à une collecte annuelle dans les paroisses francophones. Même si les montants obtenus étaient limités par rapport aux besoins, l'implication et le nombre de participants à ces collectes étaient particulièrement élevés. Dans les années 1950, une initiative complémentaire appelée le « Sou d'écolier » a été lancée, invitant chaque année les élèves à contribuer quelques « sous » pour soutenir l'enseignement du français au Manitoba. Cette démarche a également connu une mobilisation importante, notamment grâce au soutien enthousiaste des parents.

## Surveillance et persistance

La brochure de la SHSB relate, à travers différents exemples, les visites d'inspecteurs dans les écoles. Tandis que certains inspecteurs portaient principalement leur attention sur l'enseignement de l'anglais, d'autres surveillaient de près l'usage du français, notamment parce qu'il était interdit. Les quelques événements décrits illustrent bien les types d'interventions menées par certains inspecteurs d'écoles. Malgré des avis souvent partagés quant à leur action, la communauté et ses chefs de file ont poursuivi avec détermination la transmission de la langue et la culture françaises à leurs enfants.

## Rétablissement et défis actuels

Au fil des ans, le français a retrouvé sa place au Manitoba. On a restauré progressivement et finalement totalement l'enseignement en français en 1970 après avoir été aboli en 1916. La création de la Division scolaire francophone en 1994, gérée par la communauté francophone manitobaine, représente un progrès majeur pour l'éducation en français dans la province. Toutefois, les défis persistent : les valeurs évoluent et le maintien d'une francophonie dynamique et **l'engagement de plus d'ayant-droit** à l'éducation française, **demeure un enjeu** constant.

## L'héritage d'une résistance

L'engagement indéfectible de nos parents, grands-parents et arrière-grands-parents à préserver l'éducation en français au Manitoba pendant les années d'interdiction constitue un héritage précieux. Leur détermination et leur volonté ont permis de transmettre la langue et la culture françaises, dans un contexte bien différent de celui d'aujourd'hui, mais tout aussi porteur de sens pour les générations actuelles et futures. Il est également intéressant de constater de **plus en plus de gens n'ayant pas le statut d'ayant-droit, souhaitent s'intégrer de façon active à la communauté francophone**. La ténacité de nos ancêtres n'aura pas été en vain.

(1) Source: « 45 ans de Concours de français (1923-1967) Manitoba, un répertoire », 273 pages, printemps 2020, Normand Boisvert. mars 2026

# Fondation, abolition et résistance francophone (1870-1960)

## Chronologie

**1870** - *L'Acte du Manitoba*. L'article 23 de l'Acte du Manitoba, calqué sur l'article 133 de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867), stipule que l'anglais ou le français peuvent être utilisés à la législature provinciale et dans les cours de justice; mais les lois, les registres, les procès-verbaux et les journaux officiels doivent être publiés obligatoirement dans les deux langues. L'article 22 de l'Acte du Manitoba garantit un système d'écoles publiques confessionnelles subventionnées par la province.

**1871** - L'Assemblée législative du Manitoba instaure un système scolaire confessionnel fondé sur la séparation complète du réseau catholique et du réseau protestant et dirigé par une Commission d'Éducation. Le réseau catholique était presque exclusivement francophone et le réseau protestant, anglophone.

**1878** - La Section catholique du Bureau d'éducation adopte des règlements au sujet de la langue d'enseignement dans les écoles catholiques du Manitoba en précisant que la langue parlée par la majorité des contribuables d'un arrondissement sera celle enseignée à l'école.

**1890** - *Loi sur les écoles du Manitoba* par le gouvernement provincial de Thomas Greenway. Le français n'est plus une langue officielle et enlevant aux groupes religieux le contrôle du système scolaire. Les institutions scolaires qui décident de rester confessionnelles sont ainsi privées de fonds gouvernementaux.

**1896** - L'accord Laurier-Greenway permet les cours d'instruction religieuse après les heures de classes et autorise l'enseignement dans une langue autre que l'anglais, à la demande des parents, lorsque 10 élèves ou plus fréquentent une école de la province.

**1916** - *Loi Thorton (Thorton Act)* : le gouvernement abolit l'enseignement bilingue de l'accord Laurier-Greenway et impose la scolarité obligatoire pour les enfants de 7 à 14 ans.

Les francophones de la province résistent et tentent d'assurer leur "survivance". On continue à enseigner le français de façon parfois clandestine dans plusieurs écoles rurales du Manitoba.

Création de l'Association d'éducation des Canadiens-français du Manitoba (AECFM) pour mieux encadrer cet enseignement. L'organisme devient ainsi le premier organisme de résistance et de revendication des francophones. Les directives gouvernementales sont donc ainsi ignorées ou adaptées aux besoins des francophones.

**1919** - Création de l'Association des commissaires d'école de langue française du Manitoba, devenue en 1976 les Commissaires d'écoles franco-manitobains.

**1937** - Fondation du Comité permanent de la Survivance française. L'organisme national est basé à Québec.

**1947** - Le gouvernement permet l'enseignement de la discipline de français de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

**1954** - Ils ajoutent les niveaux 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup>.

**1959** - Une Commission royale d'enquête sur l'éducation recommande que l'on permette d'enseigner le français à partir de la première année.

(ajouts de l'auteur)

**1967 (Loi 59)** - Le gouvernement permet l'utilisation du français comme langue d'enseignement jusqu'à 50% de la journée scolaire.

**1970 (Loi 113)** - Le français est autorisé comme langue d'enseignement complète dans les écoles manitobaines.

**1972** - Ouverture de l'institut pédagogique au Collège universitaire de Saint-Boniface.

**1975** - Création du Bureau de l'éducation française (BEF) au sein du ministère de l'Éducation du Manitoba.

**1990** - La gestion scolaire par et pour les francophones est accordée basée sur l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés.

**1994** - Formation de la Division scolaire franco-manitobaine (DSFM) permettant aux francophones de gérer leurs propres écoles.

# Association d'éducation des Canadiens-français (AECFM) du Manitoba (1916)

Une photographie de la convention de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba (AECFM) en juin 1916.



Convention de l'Association d'éducation des Canadiens-français (AECFM) du Manitoba (juin 1916). Collection générale de la Société historique de Saint-Boniface, SHSB 45150. Centre du Patrimoine, Winnipeg, Manitoba, Canada.

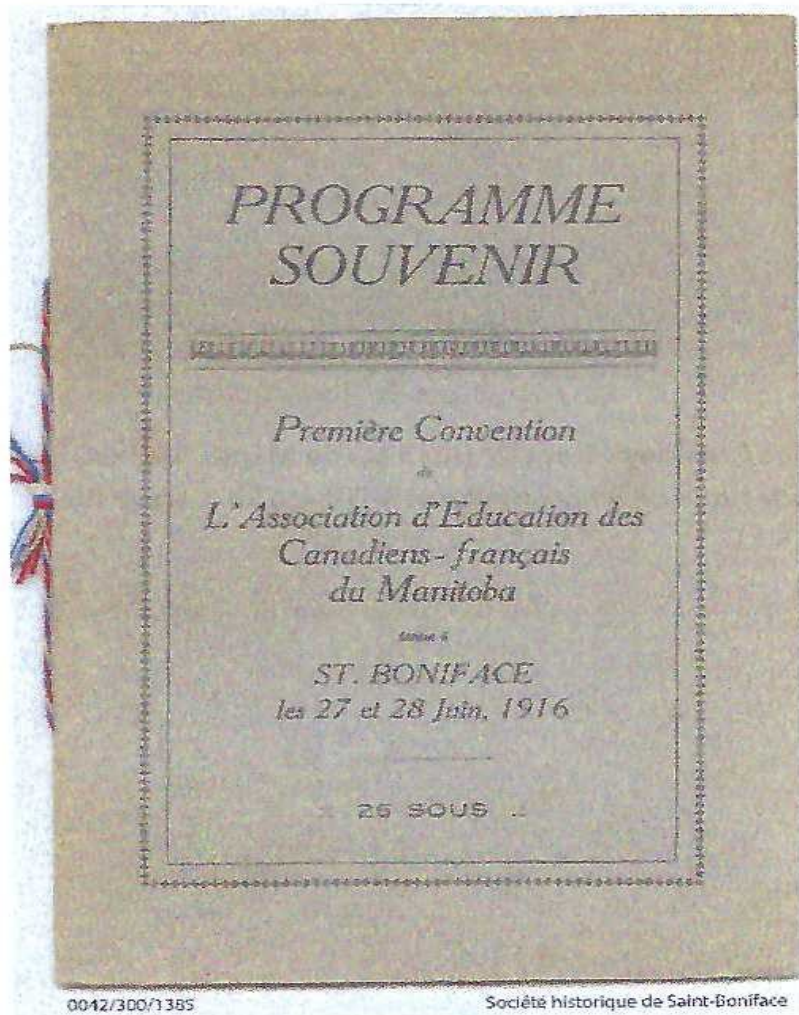
Pour obtenir davantage de renseignements sur les personnes ayant pris part à la rencontre de formation de l'AECFM en juin 1916 et pour voir la photo agrandie, veuillez consulter l'annexe aux pages 19 à 23.

Source:

« **45 ans de Concours de français (1923-1967) Manitoba, un répertoire** »

pages 210 à 213, 2020, Normand Boisvert

# Programme de la première convention de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba (AECFM) (1916)



Programme de la première convention de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba. 27 et 28 juin 1916 à Saint-Boniface. Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba (AECFM), 0042/300/1385. Centre du Patrimoine, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba (AECFM)

# Article - "La question des écoles" (1872)

## 1 La question des écoles (1872)

Extrait : « Ce n'est qu'une question de temps. Notre langue disparaît ici. A peine entend-on par-ci par-là, un discours français. Et vous ne sauriez croire de quel courage il faut que soit animé un anglais parlant le français, pour se lever et s'exprimer en français, dans cette chambre composée presque exclusivement d'anglais qui ne parlent pas ou qui ne veulent pas parler français, et dont plusieurs nous ahurissent de leur interminable verbiage! Il en serait bien autrement, s'il y avait entente parmi la députation bas-canadienne pour parler français. La connaissance des deux langues fait partie d'une bonne éducation. Elle est une nécessité de notre situation. Pourquoi les anglais des autres provinces ne se familiarisent ils pas avec notre langue, comme nous nous familiarisons avec la langue anglaise? »

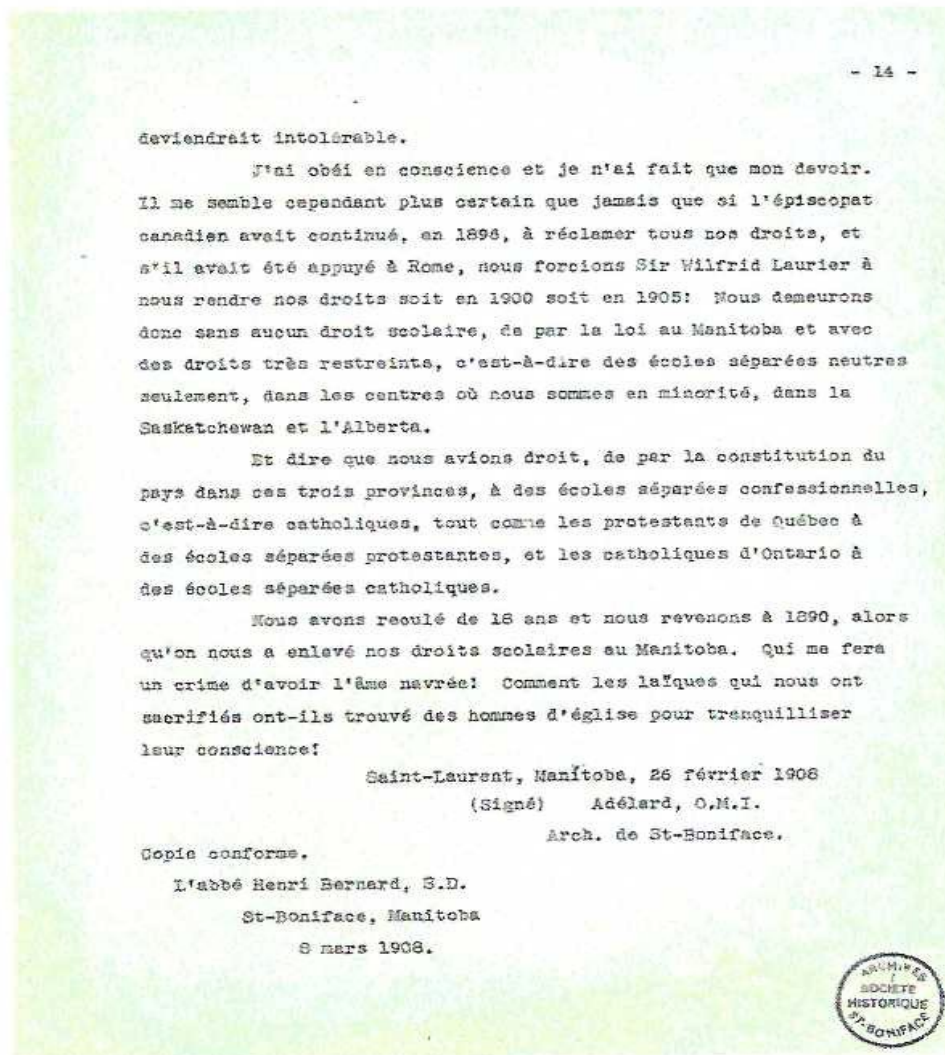


"La question des écoles". *Le Métis*. 3 juillet 1872, page 2. Document Ar00206.

# Extrait - Adélar, O.M.I (1908)

Extrait - Adélar, O.M.I (1908)

Extrait : « Et dire que nous avons droit, de par la constitution du pays dans ces trois provinces, à des écoles séparées confessionnelles, c'est-à-dire catholiques, tout comme les protestants de Québec à des écoles séparées protestantes, et les catholiques d'Ontario à des écoles séparées catholiques. Nous avons reculé de 18 ans et nous revenons à 1890, alors qu'on nous a enlevé nos droits scolaires au Manitoba. Qui me fera un crime d'avoir l'âme navrée! Comment les laïques qui nous ont sacrifiés ont-ils trouvé des hommes d'église pour tranquilliser leur conscience! »



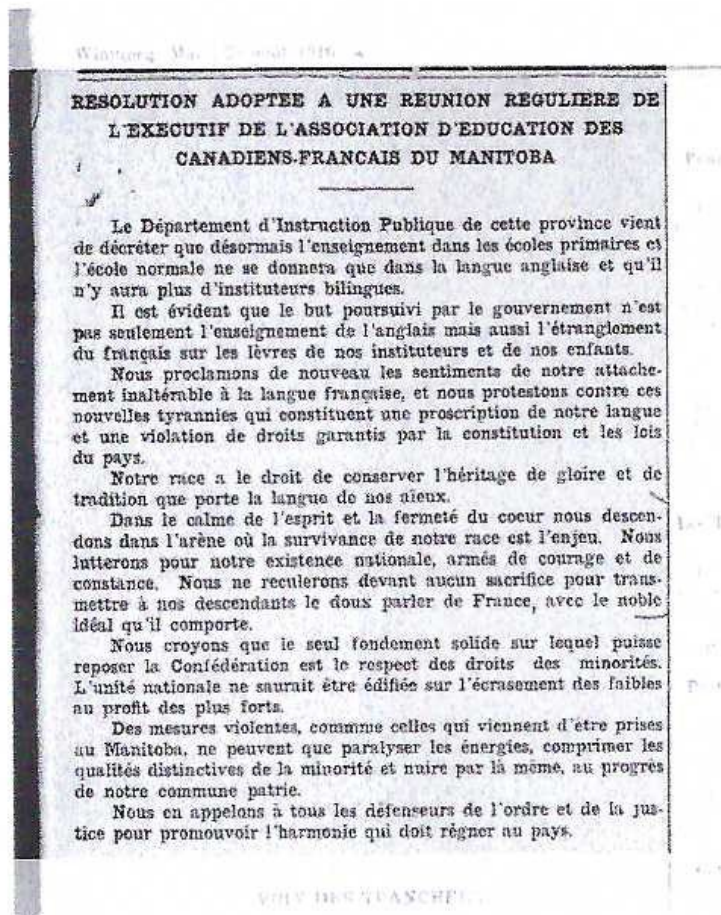
Extrait d'une lettre de Adélar, O.M.I. 1908. page 14. Fonds Collection générale de la Société historique de Saint-Boniface, 1.2/53/110. Centre du Patrimoine, Winnipeg, Manitoba, Canada.



# Article - "Résolution Adoptée" par l'AECFM (1916)

Résolution adoptée par l'AECFM

Extrait : « Le Département d'Instruction Publique de cette province vient de décréter que désormais l'enseignement dans les écoles primaires et l'école normale ne se donnera que dans la langue anglaise et qu'il n'y aura plus d'instituteurs bilingues... Nous proclamons de nouveau les sentiments de notre attachement inaltérable à la langue française, et nous protestons contre ces nouvelles tyrannies qui constituent une proscription de notre langue et une violation de droits garantis par la constitution et les lois du pays... Nous croyons que le seul fondement solide sur lequel puisse reposer la Confédération est le respect des droits des minorités. L'unité nationale ne saurait être édiflée sur l'écrasement des faibles au profit des plus forts... Des mesures violentes, comme celles qui viennent d'être prises au Manitoba, ne peuvent que paralyser les énergies, comprimer les qualités distinctives de la minorité et nuire par là même, au progrès de notre commune patrie. »

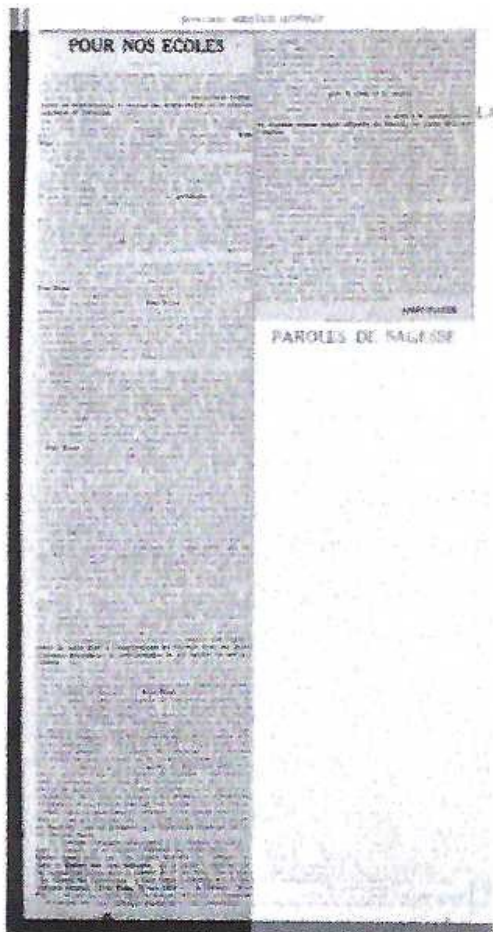


"Résolution adoptée a une reunion regulière de l'executif de l'Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba". *La Liberté*. 23 août 1916, page 7. Document Ar00702.

# Article - "Pour nos écoles" (1916)

Pour nos écoles (1916)

Extrait : « Il faudra accepter la lutte comme ceux des nôtres qui sont sur le front, comme nos frères et sœurs d'Ontario, avec une énergie insurmontable, avec une persévérance inépuisable. On luttera, s'ils le veulent, jusqu'à épuisement de toutes ressources, avec la conviction que nous luttons pour le droit et la justice : Droit de premier occupant, reconnu et légalisé par les traités et les constitutions d'un bout à l'autre de l'océan, sans distinction; droit violé par des lois arbitraires, mais qui en justice demeure le droit à la reconnaissance du français comme langue officielle du Canada, au même titre que l'anglais. Nous lutterons avec la conviction que nous luttons pour le Canada contre les Anglo Saxons accapareurs rattachant nos combats à ceux d'avant la Confédération, et comme héritiers de l'esprit de justice créé cette même Confédération. Nous lutterons comme ont luttés les peuples opprimés, et dans cette lutte même notre race retrouva ce qui fait les peuples forts : l'esprit de combativité, l'esprit d'organisation et l'énergie. »

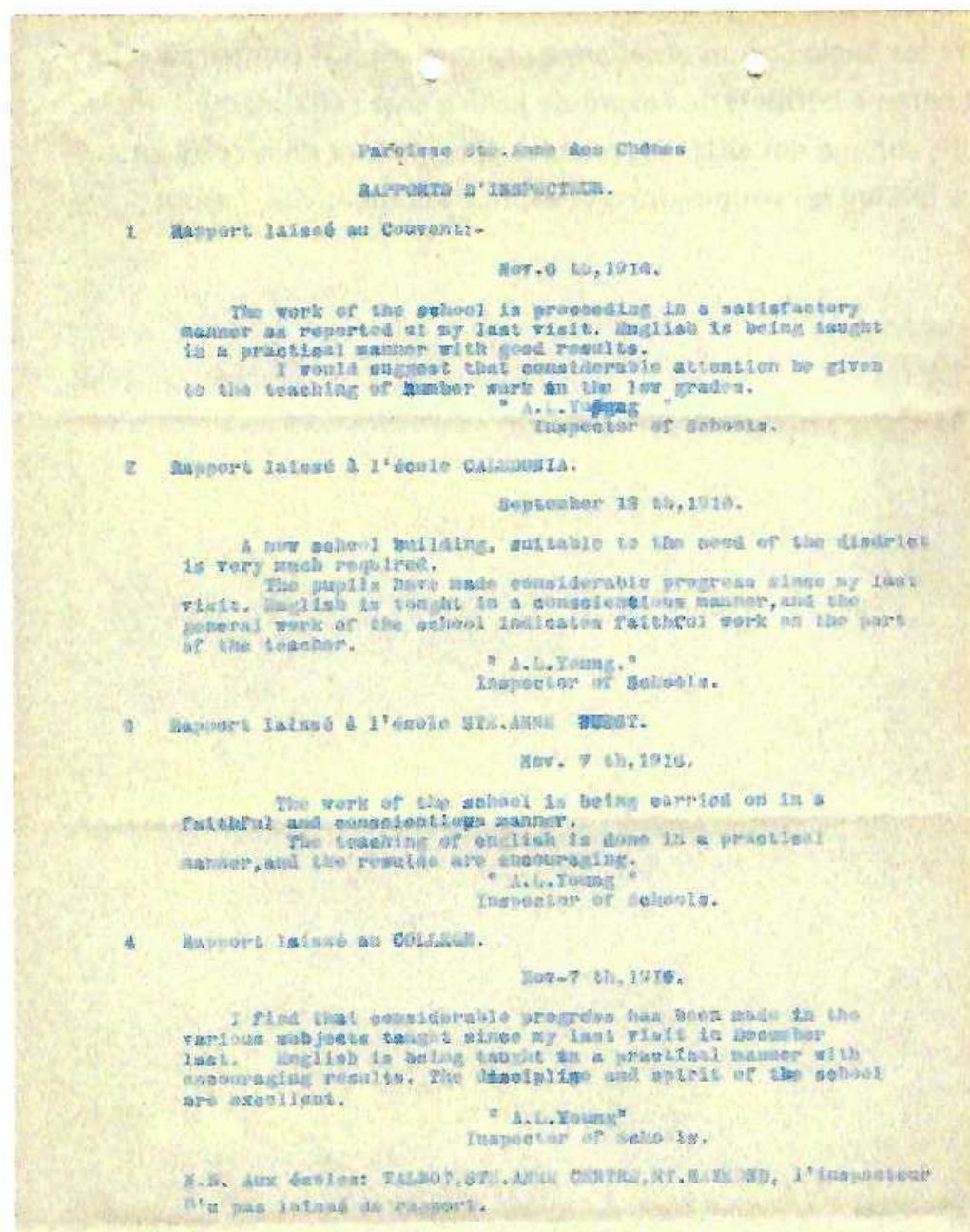


"Pour nos écoles". *La Liberté*. 1 février 1916, page 1. Document Ar00102.

# Rapports d'inspecteur (en anglais) (1916)

## Rapports d'inspecteur (1916)

Par 1916, le gouvernement a aboli l'enseignement en français (sauf pour les élèves des 10e à 12e années) mais plusieurs des école françaises ont continué à enseigner le français, surtout en secret. L'inspecteur A.L. Young (Alexander Lovelace Young), né à Sainte-Rose au Bas-Canada [maintenant le Québec], était bilingue. Ceci pourrait expliquer pourquoi le rapport était tellement positif.



INSPECTOR'S REPORT.

No. 1 S.S. of St. Charles, No. 1417.  
Date of visit December 14, 1916.

To Mr. Auguste Gault, Sec. Treas.

The following is a copy, in part of the report sent to the Department of Education.

- 18. The school buildings in general, although not altogether unimpaired for school purposes, do require work and have some and the school yard has a satisfactory appearance.
- 19. School equipment fair.
- 20. School register complete and neatly kept.
- 21. Teacher, Mr. A. G. Langlois.
- 22. Grades 1 2 3 4 5 6  
Pupils 15 10 10 10 10 10
- 23. Present
- 24. Arithmetic, history and reading have been well taught. The spelling is another part, very oral work in English is needed in the lower grades.

The general discipline of the school is satisfactory.  
\* A. J. Young \*  
July, St. Charles.

No. 2 S.S. of St. Anne de L'Assomption No. 1308.  
Date of visit November 1916.

To Mr. Auguste Gault, Sec. Treas.

The following is a copy in part of the report sent to the Department of Education.

- 25. Discipline
  - 26. Attendance
  - 27. Spelling
  - 28. Reading
  - 29. Arithmetic
- |        |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|--------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Grades | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| Pupils | 15 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
- Arithmetic is being taught in a practical manner from grade 1 up. The teachers are faithful and conscientious. There is the performance of their duties and have a high sense of responsibility. The pupils are well trained in good habits of work and good progress is made each in the various subjects taken. Additional activities work was done in connection with the school garden.

\* A. J. Young \*  
July, St. Charles.

No. 3 S.S. of St. Joseph No. 1304.  
Date of visit Dec. 7, 1916.

To Mr. Auguste Gault, Sec. Treas.

The following is a copy in part of the report sent to the Department of Education.

- 30. Discipline
  - 31. Attendance
  - 32. Spelling
  - 33. Reading
  - 34. Arithmetic
- |        |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|--------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Grades | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| Pupils | 15 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
- Every effort is being made to teach English in a practical manner from grade 1 up. The teachers are faithful and conscientious. There is the performance of their duties and have a high sense of responsibility. The pupils are well trained in good habits of work and good progress is made each in the various subjects taken. Additional activities work was done in connection with the school garden.

\* A. J. Young \*  
July, St. Charles.

No. 4 S.S. of St. Charles No. 1417.  
Date of visit Dec. 7, 1916.

To the Secretary, Province.

The following is a copy in part of the report sent to the Department of Education.

- 35. Discipline
  - 36. Attendance
  - 37. Spelling
  - 38. Reading
  - 39. Arithmetic
- |        |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |    |
|--------|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|----|
| Grades | 1  | 2  | 3  | 4  | 5  | 6  | 7  | 8  | 9  | 10 | 11 |
| Pupils | 15 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 | 10 |
- Every effort is being made to teach English in a practical manner from grade 1 up. The teachers are faithful and conscientious. There is the performance of their duties and have a high sense of responsibility. The pupils are well trained in good habits of work and good progress is made each in the various subjects taken. Additional activities work was done in connection with the school garden.

\* A. J. Young \*  
July, St. Charles.

# Rapport d'inspecteur (1954)

## Rapport d'inspecteur (1954)

Rapport avec indication qu'ils enseignent le français en 1954.

Septembre 1954:

A l'école Beausole, Notre-Dame de Lourdes:

Par une résolution des commissaires d'écoles de cet endroit, il est décidé que les heures de classe sont de 9h. à midi et de une heure à trois heures et trente de l'après-midi.

L'instituteur, Monsieur René Delourme, enseigne la religion de 3h. à 3h.30.

L'inspecteur Ewanchuk lui a dit qu'il n'a pas le droit d'enseigner la religion à cette heure; que la journée de classe doit être de 5h.1/2 sans compter la demi-heure réservée pour l'enseignement de la religion.

M. Delourme a écrit à M.C.K. Rogers à ce sujet et ce dernier a dit que M. Delourme était dans son droit.

A l'école Pinkerton, Troherna. Institutrice sur permis: Mlle Rolande Chanel.

L'inspecteur Ewanchuk prend l'horaire et voit le mot "français" écrit au crayon dans la marge.

Il en profite pour dire à l'institutrice qu'elle n'a pas le droit d'enseigner le français. Celle-ci répond: "I know it".

A l'école Mountbatten, St-Germain.

Dans l'après-midi du 21 septembre l'Inspecteur Connolly voit la manuel "Père, Marie et Jean" sur le pupitre d'une des institutrices, Mlle Agnès Graveline.

Il dit à l'institutrice qu'elle n'a pas le droit d'avoir des livres français dans sa classe. Celle-ci explique qu'elle ne se sert de ce livre que durant la demi-heure de catéchisme, de 3h.30 à 4h. Elle enseigne à lire aux élèves afin qu'ils puissent lire leur leçon de catéchisme. L'Inspecteur persiste à dire qu'elle n'a pas le droit de se servir de ce manuel même durant la demi-heure de religion. Il voit le principal, un protestant, et lui donne l'ordre de surveiller les deux institutrices, Mlles Graveline et Plamondon, durant la demi-heure de religion afin que celles-ci ne se servent pas de manuels français et n'enseignent pas d'autre chose que la religion. (Mlle Plamondon n'avait aucun livre français dans sa classe. Pourquoi cet espionnage sur les deux?..)

Il fait aussi rapport à M. Denis Kenny, secrétaire de l'arrondissement scolaire, et lui dit que les institutrices enseignent "French grammar"; et qu'elles ne suivent pas la loi scolaire.

Rapport de l'inspecteur des écoles de 1954. Fonds Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba (AECFM), 0042/244/260. Centre du Patrimoine, Winnipeg, Manitoba, Canada.

Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba (AECFM)

# Lettre - Attitude d'un inspecteur (1954)

## Attitude d'un inspecteur (1954)

### Attitude de l'inspecteur Whitley

L'inspecteur Whitley demeure à Morris. Il est inspecteur depuis un an et il a la région St-Malo, St-Pierre, etc.

Il fait des remarques désobligeantes à l'égard du français et il a des attitudes d'espionnage qui intimident et insultent les institutrices.

Exemples:

1. Il fouille dans les pipitres pour voir s'il y a des livres français, v.g. à Otterburne Centre.
2. Il demande à certains élèves pendant la classe s'ils apprennent le français et à quelle heure, v.g. à Otterburne et à l'école Seaudry de La Salle.
3. Il dit aux élèves de parler anglais durant la récréation, v.g. à St-Pierre.
4. Il a blâmé une institutrice de parler français à un élève après quatre heures, v.g. à Ste-Elisabeth Centre
5. Il rappelle constamment aux institutrices de ne pas enseigner le français aux grades inférieurs. Sur ce point, la loi le protège, mais son insistance est déprimante.

G. Belcourt, S.J.,

Attitude d'un inspecteur (1954). Fonds Association d'Éducation des Canadiens-Français du Manitoba (AECFM), 0042/244/260. Centre du Patrimoine, Winnipeg, Manitoba, Canada.

## Annexe

Identifications de quelques  
personnes présentes  
au  
Congrès de fondation de  
**l'Association d'éducation des canadiens-français du Manitoba**  
**AECFM**  
tenu les  
17 et 18 juin 1916  
au  
Collège de Saint-Boniface  
situé sur la présente rue Langevin,  
rue à l'époque connue sous le nom de  
« avenue du Collège »

Ce collège a été incendié pendant la nuit du  
du 25 novembre 1922  
parmi lesquels  
un frère jésuite et 9 élèves  
ont perdu la vie.



Congrès de fondation de l'Association d'éducation des canadiens-français du Manitoba, tenu les 17 et 18 juin 1916, au Collège de Saint-Boniface, Saint-Boniface, Manitoba  
 Photo SHSB45150: Société historique de Saint-Boniface

**Identification de quelques gens sur la photo du premier Congrès de l'AECFM, tenu les 16 et 17 juin 1916 au Collège de Saint-Boniface, (avenue du Collège) Saint-Boniface, Manitoba**

1.	50.	97.
2.	51.	98.
3.	52.	99.
4.	53.	100.
5.	54.	101.
6.	55.	102.
7.	56.	103.
8.	57.	104.
9.	58.	155.
10.	59.	106.
11.	60.	107.
12.	61.	108. Abbé Jacques Bertrand (Ste-Rose-du-Lac)
13.	62.	
14.	63.	109. Dr Fortunat Lachance (St-Bon.)
15.	64.	110.
16.	65.	111.
17.	66.	112.
18.	67.	113.
19. Alfred Houde	68.	114.
20.	69.	115.
21.	70.	166.
22.	71.	117.
23.	72.	118.
24. Cyrille Nolette (Union Point)	73.	119.
25.	74.	120.
26.	75.	121. poss. Dr Narcisse Albert Laurendeau (St-Boniface)
27.	76. Amédée Vachon (Oak Lake)	
28.	77. Abbé Eugène Derome (Oak Lake)	122.
29. Gédéon Boisvert (Saint-Léon)	78. Henri de Moissac (Fort Garry)	123.
30. Alfred F. Bleau (maire de St-Bon.)	79.	124.
31.	80.	125.
32.	81.	126.
33.	82.	127.
34.	83.	128.
35.	84.	129.
36. Hon. Joseph Bernier (St-Boniface)	85.	130.
37. prob. James Prendergast (St-Bon.)	86.	131. Charles Arbez (Saint-Claude)
38. Mgr Arthur Béliveau (évêque St. B.)	87. Juge Louis Arthur Prud'Homme (St. Boniface)	132a.
39.		132b.
40.	88. prob. Joseph-Aldéric Marion (St-Boniface)	133.
41.		134.
42.	89.	135.
43.	90.	136.
44.	91.	
45.	92.	
46.	93.	
47.	94.	
48.	95.	
49.	96.	

N. B. Pour ajouter des noms à cette liste, contactez Normand Boisvert. Merci.

## Les personnes (incomplet) présentes au Congrès de fondation de l'AECFM, les 17 et 18 juin 1916

Bertrand, J. (Ste-Rose-du-Lac)  
 Bleau, J. A.-F. (St-Boniface)  
 Bohémier, A. (Ste-Anne)  
 Boisvert, Gédéon (St-Léon)  
 Bourgeault, Joseph  
 Caron, C  
 Carrière, Frank  
 Champagne, Joseph (St-Norbert)  
 Chapdelaine, Elzéar (Mariapolis)  
 Chevrier, Horace (Winnipeg)  
 Collin, L. J. (St-Boniface)  
 Colon, Jules (Winnipeg)  
 Cusson, J.-A. (St-Boniface)  
 de la Bossière, J.  
 de Moissac, Henri (Fort Garry)  
 de Trémaudin (St-Boniface)  
 Delorme, L.-A. (Winnipeg)  
 Dénault,  
 Dorome, Abbé Eugène (Oak Lake)  
 Desautels, Euclide  
 Deslauriers, Narcisse  
 Dubuc, A.-J.-H. (Winnipeg)  
 Dufault, A.  
 Dumas, Pierre (St-Vital)  
 Dumont, L.-A.  
 Dumoulin, J  
 Dussault, S. J. (St-Boniface)  
 Fortier, A.  
 Fortin, H. H.  
 Fortin, M.  
 Fournier, Henri  
 Gagnon, Ernest (St-Boniface).  
 Gamache, A.  
 Gauthier, Ernest  
 Gosselin, Albert  
 Granger, H.  
 Grymonpré, Jules (St-Boniface)  
 Guertin, Edouard  
 Guy O.M.I., Rev. Père J. (Le Pas)  
 Houde, Alfred  
 Jobin, A.  
 Joseph, Rév. Frère (St-Boniface).  
 Joubert, François-Xavier  
 Joyal, Joseph  
 Jutras, Abbé  
 Lacerte, Henri (Winnipeg)  
 Lachance, Dr Fortunat  
 Lagimodière, William  
 Landry, E.  
 Laurendeau, Dr Narcisse Albert  
 Lebel, A.-U.  
 Léveillé, Napoléon  
 Marcoux, Léon (Lorette)  
 Marion, Joseph Aldéric (St-Boniface)

Mireault, S.  
 Molgat, A.  
 Moreau, Marc (Cardinal / N.-D. de Lourdes)  
 Papineau, A. J. (St-Boniface)  
 Paul, Ad  
 Picton, J. L. (Haywood)  
 Prendergast, Juge James E.  
 Prud'homme, Juge Louis-Arthur (St-Bon.)  
 Renaud, A.  
 Riel, J.  
 Rochon, Osias (La Salle)  
 Roy, Louis-P. (Winnipeg)  
 Royal, Dr P. (Lorette)  
 St-Amant, Abbé Clovis  
 Tétrault, Louis (La Broquerie)  
 Tremblay, J. H. (Winnipeg)  
 Tremblay, Joseph Pierre  
 Trudeau, M.  
 Turenne, Ernest  
 Vachon, Amédée (Oak Lake)  
 Van Raes, Auguste

### Membres du Comité général 1916 - 1917

#### *Exécutif*

*Président:* Hon. juge James E. Prendergast

*V.-président:* Hon. juge Louis. A. Prud'homme

*Secrétaire:* A.-J. Papineau

*Trésorier:* L.-N. Léveillé

*Autres membres du comité exécutif:* Hormidas Bélieveau, Hon. Joseph Bernier, Noël, J.-A. Cusson, Jules Collon, H. Chevrier, L.-A. Delorme, Henri Lacerte, Dr Fortunat Lachance et Louis P. Roy

#### *Représentants des paroisses:*

*Ste-Agathe:* F. Lemoine

*Ste-Amélie:* Joseph Molgat

*Ste-Anne:* A Bohémier et F. Gingras

*St-Boniface:* Hon. Juge James E. Prendergast, Hormidas Bélieveau, Joseph Bourgeault, Dr Narcisse Albert Laurendeau, Noël Bernier et Dr Fortunat Lachance

*Bruxelles:* Louis Hacault

*St-Charles:* Alfred Caron

*Élie:* C. Bernardin

*Fannystelle:* M. Mollot

*St-François-Xavier:* J. P. McDougall

*Haywood:* Élie Dagesse

*La Salle:* Osias Rochon

*Le Pas:* Rév. Père J. Guy O.M.I.

*St-Léon:* Gédéon Boisvert

*Mariapolis:* Alfred Choquette

*St-Pierre:* Charles Hébert et Marcel Vermette

*Ste-Rose-du-Lac:* Abbé J. Bertrand et Joseph Hamelin

*Transcona:* Ad. Paul

## Représentants des paroisses dont les noms n'ont pas été trouvé dans les comptes-rendus du Congrès, mais auraient pu être présents au Congrès

- |   |  |
|---|--|
| 1. F. Lemoine (Ste-Agathe)              | 9. Élie Dagesse (Haywood)                |
| 2. Joseph Molgat (prob. Ste-Amélie)     | 10. Osias Rochon (La Salle)              |
| 3. F. Gingras (Ste-Anne)                | 11. Alfred Choquette (Mariapolis)        |
| 4. L. Hacault (Bruxelles)               | 12. Charles Hébert (St-Pierre)           |
| 5. Alfred Caron (St-Charles)            | 13. Marcel Vermette (St-Pierre)          |
| 6. C. Bernardin (Élie)                  | 14. Père X. Portelance o.m.i. (Winnipeg) |
| 7. Marcel Mollot (Fannystelle)          | 15. Oscar Bourbonnais (Winnipeg)         |
| 8. J. P. McDougall (St-François-Xavier) | 16. J.- A. Rhéaume                       |

### Sommaire

- Nombre de personnes dans la photo	136
- Nombre de personnes présentes trouvées dans les Archives	84
- Nombre de personnes représentant les paroisses mais non-retrouvées dans les comptes-rendus du Congrès	<u>16</u>

( Il est probable que plusieurs autres étaient présentes.)

Total 100